

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE ORDINAIRE DU 26 janvier 2026

#### Compte-rendu de la séance

#### Nombre de conseillers

- en exercice	14
- présents	11
- absents	4
- votants	11

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de BLAINVILLE-CREVON, légalement convoqué le 19 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, dans la salle habituelle de ses délibérations sous la présidence de M. PICARD, Maire.

#### Date de la convocation

19 janvier 2026

Conformément au Code Générale des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

#### Présents :

M. PICARD, Maire  
M. LUCAS, Mme LAGNEL, M. DENIS, M. ROUSSEL, M. REBISCHUNG, Mme BECQUART, Mme VIGER, M. GOULARD, Mme HORCHOLLE-PINTO, Mme LETELLIER.

#### Absents :

Mme CHEVALIER, M. BENET, Mme SERANO

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

M. LUCAS est nommé Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la précédente séance au Conseil, qui l'approuve à l'unanimité et demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Fonds de concours voirie 2026

L'ordre du jour comporte les points suivants :

- 1) Fonds LEADER : Validation du plan de financement
- 2) Demande de subvention
- 3) Urbanisme
- 4) Affaires courantes

#### **Point n° 1 de l'ordre du jour : Fonds LEADER : Validation du plan de financement**

Pour le projet de réhabilitation d'une ancienne charretterie en vue de créer une maison des associations, le plan de financement est le suivant :

#### **DEPENSES :**

- Travaux de réhabilitation  
(gros œuvre, couverture, charpente, menuiseries, plomberie et électricité) : 384 151,42 € HT
- Prestations pour la maîtrise d'œuvre : 27 949,46 € HT
- Prestations d'études : 1 160,00 € HT
- Autres prestations de services (assainissement eaux potables et usées) : 6 072,43 € HT

**Montant total estimatif des dépenses HT :**

**419 331,31 €**

## **RECETTES :**

- Fonds Européen au titre du programme LEADER :	80 000,00 €
- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) :	125 799,99 €
- Aides aux communes du Département :	111 397,00 €
- Fondation du Patrimoine :	16 773,33 €
- Autofinancement :	85 362,98 €

**Montant total estimatif des recettes : 419 331,31 €**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

DECIDE :

- De réaliser le projet de création d'une maison des associations dans l'ancienne charreterie ;
- D'inscrire ces travaux au budget ;
- De solliciter une demande de subvention de Fonds Européens au titre du programme LEADER ;
- De valider le plan de financement susmentionnée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

## **Point n° 2 de l'ordre du jour : Demande de subvention pour la création d'une réserve incendie place de la Mairie**

Le Maire fait part au Conseil de la nécessité de la mise en place d'une réserve à incendie enterrée de 120 m3 sur la place de la Mairie, à côté de la bibliothèque municipale. Cette défense incendie permettra de sécuriser l'ensemble du centre bourg.

Pour ce projet, la commune a fait appel au bureau d'études JL Expertise Voirie afin d'assurer la maîtrise d'œuvre. Un devis quantitatif estimatif a été fourni par le bureau d'études, et le montant de ces travaux s'élève à 49 235,00 € HT.

Une consultation sera lancée afin de retenir l'entreprise qui réalisera ces travaux.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

DECIDE :

- De réaliser ces travaux de défense incendie pour sécuriser le centre bourg ;
- D'inscrire ces travaux au budget primitif 2026;
- De solliciter une demande de subvention auprès du Département, et de l'Etat au titre de la DETR
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

## **Point n° 3 de l'ordre du jour : Urbanisme**

- PC GUERARD : 584 Route de Saint Arnoult : construction d'un bâtiment agricole à usage de stockage.
- DP VIESIER : 338 Route de la Vieux-Rue : Pose d'une serre.
- DP ABALEA : 832 Route d'Houlmesnil : Réfection de la toiture de l'habitation et création d'ouvertures.
- DP PICARD : 218 Route de Saint Germain : Remplacement de clôture.
- PD Association Château Blainville 76 : Route de Buchy : Démolition d'un bâtiment.
- 

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'ensemble de ces demandes d'urbanisme.

#### **Point n° 4 de l'ordre du jour : Affaires courantes**

Monsieur le Maire évoque les points suivants :

- Le projet de restructuration du bâtiment « le Moulin Pican » a reçu un avis favorable dans le cadre du programme LEADER.
- Un compromis de vente a été signé le 23 décembre 2025, pour l'acquisition par la commune du Moulin qui a été incendié dans le centre bourg.
- Dans le cadre de « la loi sur l'eau », la commune pourrait prétendre à une aide du Syndicat des bassins versants (SYMA) pour l'aménagement hydraulique sur le terrain du Moulin.
- Une réunion d'informations pour les habitants du hameau du Château va avoir lieu, afin de présenter le projet d'effacement de la ligne Haute Tension réalisé par ENEDIS.
- Une réunion d'informations à destination des riverains du hameau de Crevon aura lieu en mars, afin de leur présenter le futur projet de création d'une unité de traitement d'eau potable (UTEF). Cet échange se fera en présence des représentants du syndicat d'eau (SIAEPA du Crevon), porteur du projet.
- Des poubelles pour déjections canines seront implantées dans le centre bourg au mois de février

Madame VIGER demande quand sera installé le parking vélo près de la Bibliothèque. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il sera positionné après les travaux d'aménagements et de pose la défense incendie.

Monsieur GOULARD signale que plusieurs panneaux de signalisation sont abimés et nécessitent d'être changés.

Pas d'auditeur présent à cette séance.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00.